

Communiqué de Presse

Recyclage des déchets plastiques

La France de l'innovation a une carte à jouer en Europe

La production de plastiques a été multipliée en Europe par 50 en 50 ans. Elle atteint aujourd'hui 50 millions de tonnes par an dont seulement 31% sont recyclées. La France se classe bonne avant-dernière des pays de l'UE avec un taux de 22%*.

Jean-François Vigier, président du Syndicat mixte d'Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) et Conseiller régional d'Ile-de-France, plaide pour faire de sa région un leader européen de la R&D et du recyclage des plastiques. Telle serait la « consigne » de celui qui préside le Siom dont l'unité de valorisation énergétique est l'une des plus performantes de France et pour qui le déchet ressource est une réalité quotidienne.

Entre volonté et réalité

La France est l'un des plus mauvais élèves européens en matière de recyclage du plastique en ne transformant que 22 % de ces déchets, contre une moyenne européenne de 31 %*. Quant aux emballages, qui représentent 62 % des déchets plastiques, leur taux de recyclage atteint à peine 25 % en France.

L'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède ont atteint en 2016 un taux d'utilisation des déchets plastiques (recyclage et valorisation énergétique) de plus de 99 %, la Belgique 98 %, contre 66 % en France.

Autant dire que la promesse du Président de la république de recycler 100 % des plastiques d'ici 2025 semble inatteignable.

"Cette place de mauvais élève européen est d'abord la conséquence d'une absence de politique ambitieuse de l'Etat ces 30 dernières années, constate Jean-François Vigier. Par exemple, les pays ayant les meilleurs résultats en valorisation énergétique sont ceux qui ont interdit la mise en décharge des déchets... Une solution que l'Etat français a toujours refusé de mettre en application. Pas étonnant dès lors que, même si nos résultats progressent année après année, nous soyons toujours à la traîne de l'Europe."

Des dynamiques locales à suivre

Fort de son expérience à la tête du Siom de la Vallée de Chevreuse, dont le territoire mixte zones pavillonnaires, villes et zones périurbaines et agricoles, Jean-François Vigier estime que **"le projet de consigne sur les bouteilles plastiques et les canettes témoigne du manque d'imagination des pouvoirs publics qui préfèrent créer une nouvelle taxe plutôt que de mettre en place une politique innovante et volontariste"**.

La récente annonce de la secrétaire d'Etat à la Transition écologique de ce dispositif supposé ne rien coûter au consommateur, laisse en effet perplexe. Les études réalisées montrent en effet que choisir *"la voie de la consigne de ces déchets serait deux à trois fois plus chère que celle de la gestion municipale"* précise le président du Siom, maire de Bures-sur-Yvette (91). De plus, cela conduirait à la soustraction d'emballages (bouteilles et canettes) qui sont aujourd'hui sources de revenus, alors que les collectivités chargées de la gestion des déchets se verraient confier le traitement des seuls emballages en résine non recyclables...

"Sur ces emballages, dont le taux de retour plonge en zone urbaine à cause de la consommation hors domicile, la solution est simple : il suffit d'équiper les rues et les zones commerçantes de poubelles mixtes, acceptant les déchets type ménagers, d'un côté et tous les emballages, de l'autre, suggère Jean-François Vigier. Les expérimentations conduites à Marseille sont d'ailleurs tout à fait probantes..."

Cela suppose de mettre en application dans tout l'hexagone, dans la rue comme à domicile, l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers plastiques. Cette mesure, dont ne bénéficient aujourd'hui que 24% des Français, permet de jeter dans un même bac tous les emballages ménagers quelle que soit la nature du matériau (papier, carton, plastique, métal). Nous l'avons lancée en octobre 2016 sur le territoire du Siom : nous avons ainsi collecté depuis près de 1 000 tonnes d'emballages recyclables supplémentaires et diminué de 4% le taux de refus de tri... tout en simplifiant le geste de tri des habitants !

Cet engagement dans la gestion du "déchet ressource" - recyclage, transformation, valorisation -, nous a permis, d'année en année, de diminuer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 19,2% en 9 ans... Les chiffres parlent d'eux même."

La France champion européen ?

Le vrai gisement repose aujourd'hui sur le développement d'une filière européenne forte de recyclage des plastiques, d'autant que la Chine, qui « récupérait » une partie importante des déchets plastiques de l'Europe, a aujourd'hui fermé ses frontières à ces matériaux afin de consacrer ses infrastructures au traitement de son propre gisement.

"L'Etat doit maintenant s'engager sur un véritable plan stratégique d'avenir de façon à faire de la France un champion européen de la réutilisation des plastiques, de la R&D à la valorisation en passant par le recyclage, propose Jean-François Vigier.

Ce plan pourrait être co-financé par l'Europe et le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) dans le cadre du PIA3 (Plans pour les Investissements d'Avenir) destiné notamment à valoriser la recherche."

De nombreuses entreprises tricolores sont leaders dans le traitement des déchets. Elles attendent que la volonté politique les accompagne dans leurs efforts de R&D et de recherche d'innovations, notamment dans la filière plastique. **"Je souhaite que ma région, l'Île-de-France, notamment au travers des équipes de R&D de Paris-Saclay, soit à l'avant-garde de cette véritable révolution des usages afin que l'ensemble des produits en plastique soient conçus dès le départ en pensant comment les collecter, comment les trier, comment les recycler. L'enjeu est bien que la France conserve un leadership mondial dans le domaine du traitement des déchets et contribue fortement à la réussite de la nouvelle stratégie européenne présentée mi-janvier : rendre recyclables tous les emballages en plastique sur le marché de l'Union d'ici à 2030."**

--

* Source : association européenne des producteurs de matières plastiques, *Plastics Europe*. Etude 2016.